

AFFAIRE No 26 - ACQUISITIONS DE TERRAINS SIS RUE DE LA REPUBLIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN PARKING EN SILO

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 26 septembre 1985 (affaire no 16), vous m'avez autorisé à engager la procédure d'acquisition des terrains cadastrés section AH no 122, 124, 125, 126 et 127, dans le cadre de la construction d'un parking en silo Rue de la République.

Toutefois, le projet définitif de cet équipement nécessite pour la Commune d'acquérir, en outre, les parcelles suivantes :

Références cadastrales	Superficies	Propriétaires présumés
AH 128	127 m2	Succession BADAT Ismaël Amode
AH 130	125 m2	MOULLAN Youssouf

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à engager la procédure d'acquisition de ces terrains, au besoin par voie d'expropriation.

Je mets cette affaire aux voix.

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions du Cadre de Vie et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 30 JUL. 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

M. MAHE : Je voudrais obtenir quelques précisions sur ce silo.

LE MAIRE : Nous n'allons pas, si je puis dire, "rentrer dans le silo" !... Pour l'instant, il s'agit d'une simple prospection.

M. MAHE : Je voulais savoir plus spécialement si ce projet était maintenu, car il a été dit qu'il serait abandonné.

.../...

C.M. du 23 juillet 1987

M. BUCLEMANE AJ EC
M. BUCLEMANE AJ EC

LE MAIRE : Ce projet sera réalisé. Cependant, il est encore à l'étude. Nous vous le présenterons en temps utile. D'ailleurs, si nous vous le faisons dès à présent, nous y serions encore à deux heures du matin au moins. Sachez que ce projet est effectivement en préparation -nous ne vous le cachons pas-. Il vous sera présenté à son heure.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.